



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
Mardi 23 mai 2023 à 20h00

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Absent : 0

Excusés : 2

**Présents :** Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Nicolas MULLER, Jeanine RICCOBENE, Nadine GEYER-HEILBRONN, Valérie VALIAME, Fanny LECERF, Dominique LEHMANN, Sylvain BELLOTT, Céline GOETZ.

**Excusés :** ➤ Lucy HUET donne procuration à Nadine GEYER-HEILBRONN  
➤ Gilles FAVARD donne procuration à Jeanine RICCOBENE  
➤ Vincent FAHRER donne procuration à Florence ZEYSSOLFF

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire Rémy SCHENK, le seize mai deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h10, sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim.

Monsieur le Maire, Rémy SCHENK, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

La séance débute par une présentation du plan de chasse de M. PERROTEY-DORRIDANT, locataire actuel du lot n°2 intercommunal.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de la présente séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**Point 1 :** Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 avril 2023

**Point 2 :** Salle des fêtes : Approbation du projet

**Point 3 :** Salle des fêtes : Approbation du plan de financement

**Point 4 :** Décision modificative n°1

**Point 5 :** Cession de terrain

**Point 6 :** Demande de subvention

**Point 7 :** Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises 2024

**Point 8 :** Communications et informations diverses

## 1. Approbation du Procès-verbal du 25 avril 2023

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la prochaine séance de l'assemblée, signé par le maire et le secrétaire de séance et publié électroniquement la semaine suivante sur le site internet de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **14 voix POUR**, dans la forme et rédaction proposées.

## 2. Salle des fêtes : Approbation du projet

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, la commune envisage de faire réaliser des travaux d'isolation thermique.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- La mise en place d'une isolation thermique en toiture, en remplacement des bacs existants ;
- Le remplacement du parquet existant et la mise en place d'un isolant de sol projeté ;
- Le remplacement des anciennes portes métalliques par des portes isolées ;
- La mise en place d'une isolation intérieure dans la grande salle avec bardage de finition pour l'acoustique ;
- La mise en place d'une isolation thermique extérieure pour les locaux à l'avant du bâtiment.

Les gains seront précisément calculés et validés par la réalisation d'une étude thermique qui sera confiée à un BET Fluides et fera l'objet d'un mémoire technique.

Cependant, les gains sur les consommations énergétiques (chauffage/ventilation, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires, hors consommation annexe liée à l'usage des locaux) devraient pouvoir se situer entre 25 % et 40%, ce qui n'est pas négligeable pour ce projet.

### Calendrier prévisionnel :

Juin 2023 : dépôt sollicitation des subventions

Juillet 2023 : Sollicitation des entreprises : marchés publics

Octobre 2023 : démarrage des travaux par l'isolation de la toiture

1<sup>er</sup> semestre 2024 : la continuité des travaux

2<sup>ème</sup> semestre 2024 : fin des travaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité à 14 voix POUR** :

- **APPROUVE** le projet exposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches pour l'exécution de ce projet.

### 3. Salle des fêtes : Approbation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 25 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le budget prévisionnel des travaux relatif aux travaux de rénovation et d'isolation de la salle des fêtes, s'élevant pour la Commune à **551 905,00 € HT** soit **662 286,00€ TTC**.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Fonds vert ;
- de la Région Grand Est au titre du dispositif Climaxion
- de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace (FCA)

Le plan de financement de ces travaux se décline comme suit :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR	110 000,00 €	20 %
Etat	Fonds vert	110 000,00 €	20 %
Etat	DSIL	27 000,00 €	5 %
Région	Climaxion	57 000,00 €	10.45 %
Collectivité européenne d'Alsace	Fonds Communal Alsace	100 000,00 €	18,25%
		<b>514 000,00 €</b>	
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propre		147 905,00 €	26.3 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>551 905,00 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à 14 voix POUR :

- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Fonds Vert et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

### 4. Décision modificative n°1

La décision modificative présentée ce jour en séance propose des ajustements d'écriture du budget principal, sans toutefois en modifier l'équilibre général.

**BP Principal : INVESTISSEMENT**

Investissement dépenses	
Article (chapitre)	Montant
45814581 (045)	- 6 615,22 €
45811 (045)	6 615,22 €
Investissement recettes	
Article (chapitre)	Montant
45814581 (045)	- 6 615,22 €
45821 (045)	6 615,22 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, à **14 voix POUR** :

**ACCEPTE** les ajustements d'écriture ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision modificative.

#### 5. Cession de terrain

Monsieur le Maire rappelle que la SCI BECK, située à Friesenheim (Bas-Rhin), a fait l'acquisition en 2018, des parcelles sis 6a rue de Strasbourg, cadastrées section E n°171 et 164 à Obenheim.

La SCI BECK a déposé une déclaration préalable n°067 338 23 R005 en date du 30 janvier 2023, relative à une mise en place d'une isolation extérieure sur l'ensemble du bâtiment ainsi que le changement des fenêtres, actuellement en brique de verre par des fenêtres translucides d'une part et opaque d'autre part.

C'est ainsi, qu'il a été décelé une coquille au cadastre. (Voir plan - Annexe 1) En effet, la parcelle voisine appartenant à la Commune, où est située l'Eglise Protestante, est attenante au bâtiment du 6a rue de Strasbourg.

La demande d'isolation extérieure ne peut être acceptée.

Monsieur le Maire propose de céder une partie de la parcelle n°169 d'une contenance de 33m<sup>2</sup> à titre gratuit. En accord avec la SCI BECK, les frais de géomètre pour les travaux d'arpentage ainsi que les frais de notaire seront intégralement à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à **14 voix POUR** :

- **CEDE** à la SCI BECK située à Friesenheim, une partie de la parcelle n°169, d'une contenance de 33m<sup>2</sup>, à titre gratuit, les frais d'arpentage et de notaire seront intégralement pris en charge par la SCI BECK.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, de signer tout document afférent à la présente délibération.

## 6. Demande de subvention

### Comité de Jumelage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du jumelage, une délégation d'Obenheimois se rendra à Ouessant du 26 au 30 mai 2023.

Le Comité de Jumelage d'Obenheim, représenté par Monsieur Jean-Claude RICCOBENE, président ainsi que Madame Carmen SCHENK, secrétaire, se chargent de l'organisation de ce séjour.

Monsieur RICCOBENE Jean-Claude sollicite une subvention auprès de la Commune afin de contribuer aux frais de transport.

Au vu des pièces fournis, la facture de transport auprès de la société STRIEBIG s'élève à 662,00€ TTC (six cent soixante-deux euros).

Etant concernés par cet échange, Messieurs SCHENK, HEILBRONN et Madame RICCOBENE se déportent de toutes décisions et votes.

Aussi, désireux de promouvoir et de maintenir les liens unissant notre Commune à celle de l'île d'Ouessant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 11 voix POUR :

- **DE PRENDRE** en charge l'intégralité de la facture de transport soit 662,00€ TTC (six cent soixante-deux euros) au Comité de Jumelage d'Obenheim à l'occasion du Jumelage 2023.
- **D'IMPUTER** les crédits à l'article 6251 – Voyages et déplacements, du budget primitif 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, de signer tout document afférent à la présente délibération.

## 7. Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises 2024

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2023 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour 2024 de la liste préparatoire des jurys d'assises dans le département du Bas-Rhin, le nombre de jurés pour la commune d'Obenheim/Daubensand est de un.

L'arrêté stipule que les Maires tireront publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé pour chaque commune.

La commune d'Obenheim, étant la commune tête de liste, tire deux noms et la commune de Daubensand un seul.

Il est précisé également que les personnes retenues doivent avoir atteint l'âge de 23 ans en 2024 (nées en 2001).

Les élus de la Commune d'Obenheim procèdent au tirage au sort de deux noms à partir de la liste électorale. Il s'agit de :

- BECHTEL Daniel
- FRECH Antoine

## 8. Communication et informations diverses

### **CeA :**

Monsieur le Maire informe que la Collectivité européenne d'Alsace a versé une subvention d'un montant de 1 440,00€ (mille quatre cent quarante euros), pour la création d'un terrain de pétanque.

### **Chasse :**

Monsieur Jean-Brice DE TURCKHEIM souhaite expliquer à l'ensemble du Conseil Municipal ce qui a été fait pour la faune et la flore depuis près de 26 ans, sur le territoire loué de notre commune.

La présentation pourra être faite le mardi 20 juin à 20h, en amont de la réunion de Conseil Municipal.

### **Musique Harmonie :**

La Commune a rencontré un problème lors de la dernière répétition ouverte au public, le 5 mai dernier, organisée par la Musique Harmonie.

Monsieur le Maire fait lecture du mail de demande de la salle des fêtes, émanant du Président de l'Harmonie. Ce dernier souhaitait la salle en cas de mauvais temps et il précisait que la cuisine et les toilettes ne seront pas utilisés.

Or, le lundi matin, le directeur du périscolaire de Rhinau est venu se plaindre en mairie de l'état de la salle et de la cuisine. Le personnel du périscolaire a dû procéder à un nettoyage de la salle des fêtes qui était dans un état déplorable.

Monsieur le Maire souhaiterait revoir certaines pratiques de l'utilisation de la salle avec l'ensemble des associations.

*Monsieur Nicolas MULLER quitte la séance à 21h50.*

Il est proposé que Monsieur le Maire rencontre M. WOEHREL Materne, Président de la Musique Harmonie, pour en discuter.

### **Équi'Ried :**

Monsieur le Maire informe la fin de l'activité de l'écurie DUFOUR au 30 juin 2023.

Une nouvelle association « Équi'Ried » a été créée par trois familles. Cette association recherche un pré d'environ 50 ares, pour son activité. Malheureusement, la commune n'a pas de terrain disponible.

### **Application mobile pour les communes :**

Monsieur le Maire propose de mettre en place une application mobile pour les communes afin d'avoir un lien direct avec les administrés. C'est une nouvelle manière efficace et économique de communiquer, en utilisant un outil numérique performant. Certaines communes de la Communauté de Communes y ont déjà adhéré.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal n'est pas favorable à ce nouvel outil. La page Facebook est à ce jour bien riche en information.

### **Juricia Conseil :**

Lors de la dernière séance, il a été proposé de faire appel au cabinet « Juricia Conseil » afin d'effectuer un audit relatif aux taxes foncières acquittées par la collectivité.

L'audit étant terminé, il en résulte que nous pourrions bénéficier d'un dégrèvement de 407,00 € (60% pour la commune, 40% pour le cabinet). Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à ce résultat.

**Circulation piétons :**

Madame Céline GOETZ propose une idée pour sécuriser la circulation des piétons à proximité de l'école.

Une réflexion doit être menée pour sécuriser au mieux les piétons sur la place du Général de Gaulle (devant le monument aux morts).

**Jumelage** : Monsieur le Maire présente le cadeau qui sera offert de la part de la Commune aux Ouessantins, dans le cadre du Jumelage. Il s'agit d'un panneau représentant la France, reliant Obenheim à l'Île d'Ouessant. Une cigogne, une maison alsacienne, un phare et la navette SNSM sont représentés. Les Blasons ainsi que le nom des communes en patois complètent cette représentation.

**Dates des prochaines séances :**

Le Mardi 20 juin

Le Mardi 12 septembre

Le Mardi 24 octobre

Le Mardi 28 novembre

Le Mardi 12 décembre

Les séances sont prévues à 20h.

**Dates à retenir :**

Jumelage sur l'Île d'Ouessant – du 26.05 au 30.05.2023

Fête de la bière : le 03.06

Fête Paroissiale : le 11.06

Fête de l'école : le 30.06

Concours de pêche : le 17.09

Centenaire de l'ASO : le 24.09

Marché d'automne le 29.10 organisé par Alter Ego

La séance est levée à 23h00.

La liste de présence signée par les membres du Conseil Municipal est annexée au présent procès-verbal.

Le secrétaire de séance

Florence ZEYSSOLFF

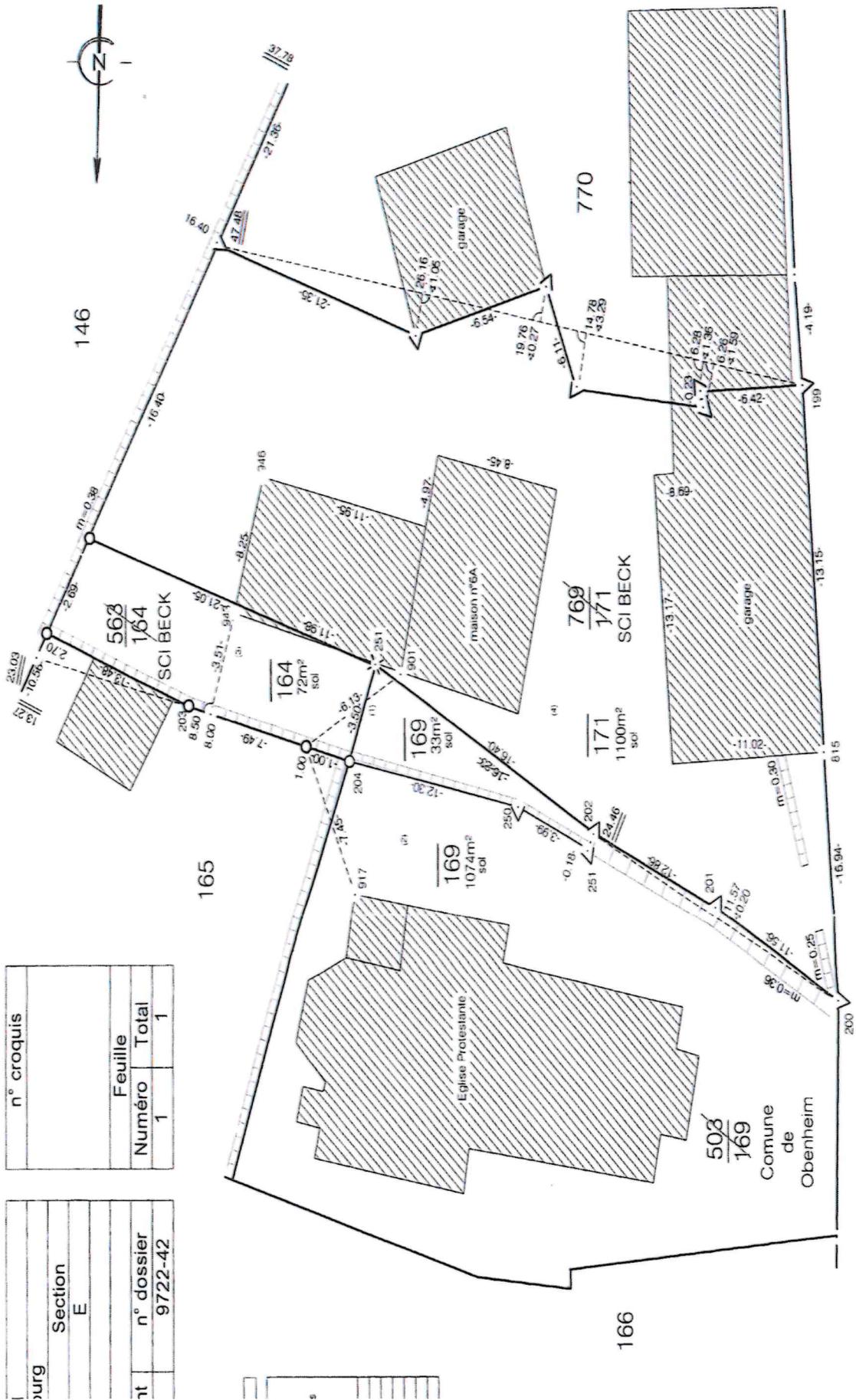


Le Maire,

Rémy SCHENK



Annexe 1



n° croquis	
Feuille	
Numéro	Total
1	1

Section	
E	
n° dossier	9722-42



Le cadastre a été actualisé à la date de la nouvelle situation cadastrale.

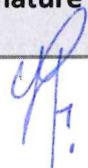
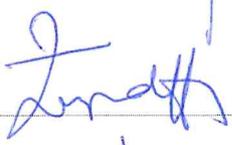
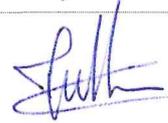
CTPASROURG

Conseil Municipal du Mardi 23 mai 2023 à 20h

Attestation de présence

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

NOM-Prénom	Signature
SCHENK Rémy	
ZEYSSOLFF Florence	
HEILBRONN Bruno	
VALIAME Valérie	
LEHMANN Dominique	
GEYER-HEILBRONN Nadine	
MULLER Nicolas	
RICCOBENE Jeanine	
BELLOTT Sylvain	
GOETZ Céline	
HUET Lucy	
FAVARD Gilles	
LECERF Fanny	
FAHRER Vincent	